



Réforme du Code du Travail

UNICONGO apporte ses contributions

01



Dans le cadre de la réforme du Code du travail, une commission technique nationale mise en place par le Ministère en charge du travail a réuni les organisations patronales, les syndicats des travailleurs, les ministères concernés et des experts invités, **du 23 au 28 décembre 2024**. Cette commission avait pour mission d'examiner et de valider l'avant-projet du Code du travail en **intégrant les commentaires techniques des experts du Bureau International du Travail (BIT)**. Elle visait également à prendre en compte **les problèmes rencontrés dans l'application de la réglementation actuelle** ainsi que les pratiques nationales en matière de travail.

Cet avant-projet, initié il y a près de dix ans, a déjà fait l'objet de deux sessions de relecture, en **2018 avec l'ensemble des parties prenantes, et en 2020 sous la direction d'une commission interministérielle**. Avant le démarrage des travaux, les participants ont été informés des échéances clés : les résultats des travaux seront soumis à l'examen de la Commission consultative du travail en janvier 2025, et l'avant-projet de loi sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption par le Parlement au plus tard en février 2025.

Pour garantir une analyse approfondie, sept groupes de travail ont été constitués, chacun chargé d'examiner deux titres du projet, couvrant les dispositions générales jusqu'aux dispositions finales.

UNICONGO avait, en parallèle, mis en place une commission interne pour réviser l'avant-projet. Après un examen approfondi des dispositions, plusieurs ajustements, suppressions, ajouts et compléments avaient été apportés. Lors des travaux de la commission technique nationale, UNICONGO, représentée par deux membres, a exprimé le souhait de participer à tous les groupes afin d'assurer l'intégration de ses propositions dans chaque partie du Code. Bien que cette demande ait été rejetée pour préserver un équilibre entre les parties, UNICONGO a pu soumettre ses contributions à chaque groupe.

En pratique, les représentants d'UNICONGO ont intégré les groupes 1 et 3, qui ont traité des thématiques comme les dispositions générales, le contrat de travail, le salaire et les conditions de travail. Dans ces deux groupes, plusieurs propositions d'UNICONGO ont été adoptées, certaines ayant fait l'objet de modifications. D'autres groupes ont également trouvé certaines contributions pertinentes et les ont intégrées dans leurs travaux.

Les contributions d'UNICONGO ont porté sur des sujets variés tels que le contrat d'apprentissage, le télétravail, la sous-traitance, les salaires, la médecine du travail et les commissions de litiges. Pour faciliter leur exploitation, un document récapitulatif des propositions d'UNICONGO a été transmis au Directeur de Cabinet du Ministre du Travail ainsi qu'au Directeur Général du Travail.

Les plénières ont donné lieu à des discussions particulièrement animées, souvent contradictoires, entre experts, praticiens et représentants des administrations publiques. Ces échanges ont permis de confronter différents points de vue et d'affiner les propositions. Les recommandations issues des groupes de travail et des plénières ont été transmises au secrétariat pour intégration dans l'avant-projet. **Une petite commission sera prochainement constituée afin de s'assurer que toutes les contributions, y compris celles d'UNICONGO, soient prises en compte.**

UNICONGO espère que les apports du secteur privé seront pleinement intégrés et souhaite participer à la relecture finale du projet. **Cette réforme du Code du travail constitue une étape essentielle pour moderniser les relations de travail en République du Congo tout en conciliant les exigences internationales et les réalités économiques locales.**

Secteur médical

Vers une Convention Collective propre

02

Après des années d'attente, **le secteur médical s'apprête enfin à bénéficier de sa propre convention collective**. Cette initiative, portée par UNICONGO et sa Fédération Médicale et Paramédicale, a pris forme avec la soumission d'un projet de convention collective au Ministère du Travail.

En réponse, le Ministère a émis l'arrêté n°22706, établissant la composition de la commission mixte paritaire chargée de négocier la convention collective applicable au personnel du secteur médical privé. Cet arrêté impose aux parties concernées de désigner leurs représentants pour participer activement aux négociations.

Avant l'ouverture officielle des négociations, le Directeur Départemental du Travail a tenu une réunion préliminaire avec les syndicats de travailleurs, qui ont formulé plusieurs propositions, notamment concernant la logistique, le financement et le calendrier des négociations. Une réunion distincte a également eu lieu avec la Fédération Médicale et Paramédicale, aboutissant à une contre-proposition consensuelle, transmise par la Fédération au Directeur Départemental.

La Fédération prévoit de conclure ces négociations dans un délai d'un mois. Celles-ci se dérouleront par vidéoconférence, une approche novatrice par rapport aux conventions collectives négociées jusqu'à présent.

En raison de la période des congés, il a été proposé de débiter les négociations le 13 janvier 2025. Pour garantir l'efficacité des discussions, le projet de convention collective sera préalablement partagé à tous les participants.

Rencontre UNICONGO-FEC

Nouvelle ère de coopération économique

03



Le vendredi 13 décembre 2024, **une avancée majeure a été réalisée dans les relations entre la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et UNICONGO**. Réunis aux Tours Jumelles de Mpila, à Brazzaville, sous la présidence de leurs leaders respectifs, Messieurs Robert MALUMBA et Michel DJOMBO, les deux organisations ont amorcé un rapprochement inédit.



Cette rencontre a permis de réaffirmer un objectif commun : **renforcer les échanges économiques entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo**, tout en soutenant les intérêts de leurs adhérents respectifs. Elle illustre la volonté des deux patronats de devenir des acteurs clés du rapprochement économique entre les deux pays.

Plusieurs sujets communs ont émergé des discussions, notamment :

- **Les projets d'infrastructures**, pour faciliter la connectivité entre les deux pays ;
- **La valorisation du potentiel touristique unique** des deux capitales voisines ;
- **La facilitation des échanges commerciaux**, via le port de Pointe-Noire et le "Corridor nord" ;
- **Le renforcement des secteurs agricole et pétrolier**, moteurs de croissance pour les deux économies.

Pour accompagner cette dynamique, les deux organisations ont convenu de désigner des points focaux permanents : Monsieur Michel LOSEMBE pour la FEC et Madame Nancy CHENARD pour UNICONGO. Leur mission sera de veiller à la mise en œuvre du protocole d'accord, dont la signature est prévue en février 2025 à Kinshasa.

L'échange a également porté sur des perspectives futures, telles que **la participation active de la FEC à la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF) 2025**, prévue à Brazzaville, et l'éventualité d'un forum économique en 2026.

Cette rencontre marque le début d'une nouvelle dynamique entre les deux organisations, jetant les bases d'une coopération durable pour saisir ensemble opportunités économiques et consolider les liens entre les deux Congo.

OMC-CONGO

Accord de facilitation des échanges de l'OMC

04



En 2017, le Congo a ratifié l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE), l'un des accords annexe de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). **Cet accord vise à réduire les coûts du commerce et à stimuler les échanges internationaux. Sa mise en œuvre permet d'améliorer les procédures douanières, générant des retombées économiques positives.**

L'AFE prévoit des mesures regroupées en trois catégories :

- Les mesures des catégories A et B sont mises en œuvre immédiatement après ratification de l'accord, avec notification des dates butoirs de leur effectivité à l'OMC ;
- Les mesures de la catégorie C, en revanche, nécessitent une assistance technique, que le pays doit solliciter en précisant les dates prévues pour leur réalisation.

Un atelier s'est tenu du 10 au 11 décembre 2024 afin de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures de l'AFE et d'encourager la création d'un mécanisme institutionnel indispensable, notamment un Comité national de facilitation des échanges.

L'atelier a démarré par un rappel des dispositions de l'AFE, et après, les participants ont **évalué l'état d'avancement des mesures, en particulier celles de la catégorie C**. Cette évaluation a **révélé que certaines mesures avaient déjà été mises en œuvre et que d'autres devaient changer de catégorie**.

Il est important de rappeler que le Congo dispose d'une **feuille de route nationale pour la mise en œuvre de l'AFE couvrant la période 2022-2025**. Bien qu'elle ait été élaborée et validée en 2022, cette feuille de route requiert une mise à jour et un financement. Un appel sera lancé aux partenaires au développement pour obtenir le soutien nécessaire.

Pour l'opérationnalisation du mécanisme institutionnel, plusieurs pays africains, notamment le Sénégal, le Rwanda et la Côte d'Ivoire, ont partagé leur expérience. Le Congo a choisi de s'inspirer du modèle sénégalais pour renforcer son **comité national de suivi et de coordination des négociations commerciales multilatérales** existant. Cette restructuration impliquera la création de plusieurs sous-comités, dont un Comité national de facilitation des échanges.

Enfin, sous le leadership du Ministère du Commerce, il a été décidé de constituer un groupe de travail chargé de rédiger un projet de décret pour la restructuration du comité national de suivi et de coordination des négociations commerciales multilatérales.



Le jeudi 12 décembre 2024, à l'initiative de son président M. Issa ATTYE se sont déroulés deux événements majeurs pour la fédération BTP.

1. Rencontre avec la Direction Générale de Grands Travaux (DGGT) et le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme

Ces visites ont offert à nos adhérents l'occasion unique de comprendre plus en profondeur le fonctionnement de ces institutions clés. Nous avons eu l'opportunité de dialoguer directement avec les acteurs publics, ce qui a permis d'approfondir les sujets d'intérêt commun et de consolider nos liens avec la DGGT et le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.

2. Déjeuner de présentation des nouveaux membres

À la suite de ces visites enrichissantes, un déjeuner a été organisé, dédié à l'accueil des nouveaux adhérents de la fédération BTP. Ce moment convivial a permis à chacun de se présenter, de partager ses expériences, et de discuter des défis actuels du secteur. Dans une atmosphère détendue, propice au réseautage, cet événement a renforcé les relations entre tous les participants.

Nous vous remercions pour votre engagement continu et espérons vous voir nombreux lors de nos prochains événements!

Situation de Handicap au Congo

Participation au 1^{er} Forum sur l'inclusion des PVH



Du 03 au 06 décembre 2024, nous avons participé au premier forum national sur l'inclusion des personnes vivant avec handicap qui a eu lieu au Palais des Congrès de Brazzaville. **Ce forum constitue un jalon essentiel dans la réalisation de la noble mission que se sont assignés les pouvoirs publics de mettre en place, et de promouvoir, des mécanismes de protection sociale globale et inclusive à même d'assurer l'autonomie et l'épanouissement des personnes vivant avec handicap.**



La situation des personnes vivant avec handicap en République du Congo est alarmante. En effet, des statistiques révèlent que seulement 26 % des enfants handicapés ont accès à l'éducation, en comparaison avec 83 % des enfants valides. De plus, seulement 32 % des personnes vivant avec handicap bénéficient de services de santé spécialisés, et 65 % d'entre elles se retrouvent malheureusement sans emploi. **En réponse à cet état de choses, le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire a élaboré une stratégie nationale d'inclusion des personnes vivant avec handicap, qui s'étendra de 2025 à 2034.**

Ce forum était l'occasion de réunir toutes les parties prenantes pour leur permettre de s'imprégner, d'amender et d'adopter la stratégie qui vise à sensibiliser la communauté nationale sur la situation de handicap et à garantir aux PVH une éducation de bonne qualité et des services de santé dispensés avec professionnalisme.

Le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire espère pouvoir compter sur la mobilisation de nos adhérents sur la question de l'employabilité des personnes vivant avec handicap afin de construire une société plus inclusive où celles-ci ne se contentent pas simplement des emplois de secondes zones et moins valorisants.

Prévention et lutte contre le diabète

Présentation de l'association MCPLC



Depuis août dernier, MCPLC a rejoint UNICONGO comme membre associé. Marcher Courir Pour La Cause (MCPLC) est une association engagée dans la prévention du diabète et la promotion de l'activité physique comme levier essentiel de santé publique.

À travers des initiatives novatrices et inclusives, MCPLC accompagne les entreprises, les institutions publiques et les autres acteurs dans leurs démarches de solidarité, de bien-être et de responsabilité sociale.

L'un des événements majeurs de l'association est la Traversée du Mayombe – 5^e Édition, qui se déroulera du 7 au 13 juin 2025.

Ce défi ambitieux a pour objectif de sensibiliser 20 000 personnes aux risques du diabète, de dépister 5 000 participants et d'accompagner 1 000 patients. Pendant six jours, les participants marcheront de Pointe-Noire à Brazzaville, alliant effort sportif et impact social.

Le parcours sera ponctué de dépistages gratuits et d'activités de sensibilisation visant à réduire l'impact du diabète sur la population dans chaque département traversé.

Pour les entreprises, MCPLC offre une double opportunité :

- 1. Impact interne :** Renforcer la cohésion d'équipe et le bien-être des collaborateurs grâce à des initiatives porteuses de sens ;
- 2. Impact externe :** Valoriser leur engagement en tant qu'acteurs responsables dans la lutte contre une problématique de santé publique.

En parallèle, MCPLC propose des programmes sport-santé personnalisés, incluant des défis sportifs, des activités collectives et des outils pédagogiques adaptés pour améliorer la santé et la performance au sein des organisations.

Avec son slogan inspirant « Dormir sans courir, c'est tricher ! », MCPLC invite chaque organisation à intégrer des valeurs de solidarité et de responsabilité dans sa démarche RSE. Sous la présidence de Rodrigue DINGA MBOMI, l'association œuvre avec détermination pour un avenir plus sain et plus solidaire.

Renforcer l'entrepreneuriat féminin

Session de vulgarisation du programme "ELLEVER" 08



Le 12 décembre 2024, UNICONGO a organisé une session de vulgarisation du programme "ELLEVER" en collaboration avec Ecobank Congo-Brazzaville et la Chambre des Femmes Cheffes d'Entreprise et Entrepreneures du Congo (Cnfceec). L'événement s'est tenu au siège d'UNICONGO à Brazzaville et a été diffusé en ligne via Zoom, attirant plus de 40 participants, principalement des femmes entrepreneures.

Le programme "ELLEVER" d'Ecobank est conçu pour les entreprises détenues et dirigées par des femmes, ainsi que pour celles ayant un pourcentage élevé de femmes dans leur personnel ou leur clientèle. Il vise à fournir des solutions commerciales et financières différenciées pour libérer le potentiel des entreprises féminines en Afrique.

Au cours de la session, les participants ont découvert les diverses opportunités offertes par le programme, notamment l'accès à des solutions de financement adaptées, des formations ciblées et des stratégies de réseautage pour renforcer leur impact entrepreneurial. Les échanges interactifs ont permis de partager des expériences et d'envisager des collaborations futures, soulignant l'importance de telles initiatives pour le renforcement des capacités des femmes entrepreneures et leur intégration dans l'économie nationale.

UNICONGO exprime sa gratitude envers ses partenaires et les participants pour leur engagement et réitère son soutien à l'entrepreneuriat féminin, essentiel au développement économique du Congo.

Adhésions à UNICONGO

Ils nous ont rejoints en novembre 09

En décembre, UNICONGO a enregistré six nouvelles adhésions :

- **CAMUS** (Agro transformation) ;
- **CORRIDOR ASSET MANAGEMENT** (Gestion d'actifs) ;
- **CARTOUCHE MARKET** (Imprimerie et activités connexes, vente des cartouches laser et imprimantes) ;
- **INFRACOM** (Télécommunications et réseaux) ;
- **TOPSHINE** (Commerce général) ;
- **HORIZON FOR SERVICES CONGO** (Services Numériques).

Agenda UNICONGO

Événements à ne pas manquer 10

UNICONGO vous convie à un Afterwork, un événement exceptionnel à ne pas manquer ce mois-ci :

Afterwork de janvier



UNICONGO en partenariat avec **SCAB CONGO**

Date : Vendredi 24 janvier 2025

Heure : 18h00

Lieu : Hôtel Olympic Palace, Brazzaville



Visite du Président de l'Alliance des Patronats Francophones

Dans le cadre de la préparation de la **Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF 2025)**, prévue du **26 au 28 juin 2025** à Brazzaville, UNICONGO a l'honneur d'accueillir le Président de l'Alliance des Patronats Francophones (APF) lors de sa visite officielle au Congo, du **26 au 31 janvier 2025** à Brazzaville et Pointe-Noire.

📌 Enregistrez dès à présents ces dates dans vos agendas et restez à l'affût des actualités de cet événement exceptionnel qui réunira les acteurs économiques de l'espace francophone.

📺 **Découvrez dès maintenant la vidéo promotionnelle de cet événement incontournable !**

👉 [Facebook](#)

👉 [LinkedIn](#)



UNICONGO

Suivez-nous sur

